



La conception de l'école selon les différents candidats et candidates en dit long sur leur projet de société : l'éducation, c'est une jeunesse qu'on forme, une culture à laquelle on donne accès, des jalons pour l'avenir, les bases d'un ciment social.

C'est donc avec intérêt que nous nous sommes demandés quel était le programme des candidat.e.s républicain.e.s pour le second degré et ses personnels. Extraits des programmes ou des annonces faites dans les médias, sur les sites, à la FSU, au 21/03/2022.

	Rémunérations	Liberté professionnelle / Contenus Parcoursup / Réformes du collège et du lycée
 Nathalie ARTHAUD <i>Lutte Ouvrière</i>	Tout salaire, pension de retraite, allocation à 2000 € minimum. Indexation sur le coût de la vie.	
 Anne HIDALGO <i>Parti Socialiste</i>	Rémunération des enseignant.e.s progressivement au niveau de celle des cadres, d'abord les débuts de carrière.	Etats Généraux de la pédagogie. Des places créées dans le supérieur.
 Yannick JADOT <i>Europe Écologie Les Verts</i>	Augmentation de 20%, concentrée sur début et milieu de carrière	Parcoursup remplacé par système plus transparent qui tient compte des priorités de choix des élèves et n'introduit pas d'inégalités de traitement. Aucun bachelier sans inscription à la rentrée.
 Emmanuel MACRON <i>La République en Marche</i>	Augmentation contre nouvelles missions (remplacements, accompagnement), obligatoires pour les nouveaux recrutés, au choix pour celles et ceux déjà en place. Remise en cause de la rémunération selon l'indice, se ferait selon le degré d'"efforts".	Publication des résultats des évaluations. Poursuite de dispositifs existants comme "découverte des métiers" et "Avenirs".
 Jean-Luc MELENCHON <i>La France Insoumise</i>	Augmentation de 15%. Revalorisation des grilles indiciaires par négociation avec les organisations syndicales.	Abrogation réformes collège et lycée. Cadrage national horaires, diplômes, programmes. Fin du contrôle continu.
 Valérie PECRESSE <i>Les Républicains</i>	Augmentation pour les jeunes selon l'affectation. Accélération des changements d'échelon en début de carrière.	Fin du collège unique, examen d'entrée en 6e, limitation du nombre d'élèves non francophones par classe. Apprentissage dès 14 ans. Création d'une journée nationale des héros. Renforcer la sélectivité de Parcoursup. Première année d'université possible en lycée.
 Philippe POUTOU <i>Nouveau Parti Anticapitaliste</i>	Augmentation de 33% et unification des statuts de la maternelle à l'université.	Diplômes nationaux. École commune jusqu'à 18 ans. Fin de la sélection scolaire. Nationalisation de l'enseignement privé. Fin de Parcoursup et de la sélection à l'université.
 Fabien ROUSSEL <i>Parti Communiste Français</i>	Augmentation 30% pour les enseignant.e.s. Dégel du point d'indice.	Augmentation du temps scolaire. Programmes élaborés démocratiquement, avec les enseignant.e.s. Abrogation réformes lycée, bac, Parcoursup. Epreuves nationales communes pour le bac.
	- Augmentation du point d'indice et déroulé de carrière permettant l'accès à l'échelle de rémunération des professeur.e.s agrégé.e.s. - Indexation de l'évolution du traitement sur les prix (dégel du point d'indice). - Plan de rattrapage pour compenser les pertes cumulées du pouvoir d'achat. - AESH : pour un statut de catégorie B. - AED : revalorisation salariale à la hauteur des pertes de pouvoir d'achat depuis 10 ans.	- Remise à plat des réformes du collège et lycée, qui remettent en cause les disciplines scolaires, éléments pourtant centraux [pour la formation des élèves] (Mandats de Paris, 2021). - Pour des horaires, programmes, examens nationaux. - Défense de la liberté professionnelle. - Abandon de Parcoursup.

Décentralisation et « autonomie » des établissements	Recrutement / formation des personnels d'enseignement et d'éducation	Retraite Âge de départ légal / montant
	Embauche massive (enseignant.e.s titulaires, surveillant.e.s, personnels d'entretien et de ménage, assistant.e.s sociales et sociaux, infirmier.ère.s).	Possibilité de partir à 60 ans. Pas de pension en-dessous de 2000 €.
Territorialisation des politiques éducatives. Possibilité d'expérimenter localement des dérogations aux règles nationales.	Formation initiale, axée sur la préparation au métier, et formation continue.	Maintien à 62 ans. Minimum vieillesse 1 000 € et minimum contributif 1 200 €.
Équité, dans le cadre de la décentralisation (État garant pour résorber les inégalités territoriales).	Recrutement d'au moins 65 000 enseignant.e.s. Titularisation progressive des contractuel.le.s enseignant.e.s. Renforcement du taux d'encadrement et de la formation des personnels d'éducation et du soin.	Maintien à 62 ans. Possibilité de partir avant pour ceux ayant eu des métiers pénibles. Aucune personne âgée sous le seuil de pauvreté (1 063 €/ mois).
Renforcement de l'"autonomie" des établissements. Recrutement local de personnels sur des "postes à profil".	Annonces concernant « la suppression des concours dans l'enseignement », mais l'équipe de campagne interrogée par la FSU a répondu que cela n'était pas une piste explorée réellement, que tout serait tranché par le candidat.	65 ans. Retraite minimale 1 100 € et suppression des régimes spéciaux.
Suppression des dispositifs qui conditionnent les moyens à des objectifs locaux (contrats locaux d'accompagnement, cités éducatives, expérimentation à Marseille...) et qui portent atteinte au caractère national du service public d'éducation.	Pré-recrutement dès la terminale et la licence. Masters d'enseignement accessibles sur concours pour les titulaires d'une licence, (statut d'élève-fonctionnaire). Recrutement de 8 000 CPE ; au moins un CPE à plein temps dans chaque établissement (deux en éducation prioritaire) ; plan de pré-recrutement ouvert aux AED. Renforcement des équipes d'AED.	60 ans à taux plein pour 40 annuités de cotisations. Montant au niveau d'un SMIC revalorisé à 1400 € net.
Renforcement de l'"autonomie" des établissements (10% de recrutement local). Service d'orientation sous contrôle des Régions.	Création de 10 000 postes d'enseignant.e.s. Régionaliser le CAPES, les carrières. Serment de laïcité. Contrats de mission de 5 ans. Création d'une « réserve éducative nationale » avec des retraité.e.s volontaires (remplacements).	65 ans en 2030. Montant équivalent à un SMIC net si droits complets. Droit au travail pour les retraité.e.s qui le souhaitent.
	Création d'au moins 100 000 postes. 20 élèves maximum par classe (12 en éducation prioritaire). Titularisation de l'ensemble des contractuels. Statut de fonctionnaires pour les AESH et les AED.	60 ans (55 ans pour les métiers pénibles) avec 37 annuités.
	90 000 recrutements. Pré-recrutement après le bac. Formation de niveau bac+5. « Véritable métier d'accompagnement des élèves en situation de handicap » (statut FP, « salaire digne » et « formation ambitieuse »).	60 ans. Pension minimum à 1200 € net.
- L'"autonomie" des établissements largement financée sur moyens propres, sans fléchage national, entraîne sur le terrain une concurrence accrue entre les disciplines et les professeurs, de multiples pressions de la part des chefs d'établissements mais aussi parfois au sein des équipes. - Opposition à « toute nouvelle phase de décentralisation » avant un bilan des phases précédentes.	- Pour un plan pluriannuel de recrutement. - Ouverture d'un nombre de postes suffisant à tous les concours internes et externes. - Pré-recrutements massifs, dès la L1 et à tous les niveaux des cursus universitaires (indispensables pour faire face à l'actuelle crise de recrutement et élever le niveau de formation des étudiants). Concours, sur la base d'épreuves disciplinaires, donner accès au statut d'élève-fonctionnaire impliquant un engagement quinquennal à rester au service de l'État. Années prises en compte pour le calcul de la retraite. Mandats du congrès de Rennes (2018)	- 60 ans avec 37,5 annuités. - 75% du dernier indice brut, détenu depuis 6 mois. - Suppression de la décote/surcote, et conquête de droits nouveaux, comme la prise en compte des années de formation, d'études et de recherches d'emploi. - Rénovation des mécanismes de solidarité.

Et aussi...
- **Loi de Transformation de la Fonction Publique** : E. Macron est le seul à la défendre en totalité parmi les candidats retenus. Il considère qu'elle a un bilan positif qui a permis une « déconcentration », une gestion « moins uniforme », qui donne « plus de responsabilités » aux managers. Même V. Pécresse considère que les corps intermédiaires doivent être respectés et qu'il faut revenir sur certains aspects de cette loi.

- Appel de la FSU avant le 1er tour des élections présidentielles - Pas une voix pour l'extrême-droite : <https://fsu.fr/appele-de-la-fsu-avant-le-1er-tour-de-lelection-presidentielle/>
- Extrême-droite : nous adressant à nos syndiqué.e.s et sympathisant.e.s, nous respectons leurs convictions (et les nôtres) et avons pris la décision de ne pas évoquer les programmes de l'extrême-droite.

Dossier réalisé par le secrétariat académique et la contribution de Noëlle Céliarier et Michel Devred